

RISQUES JURIDIQUES ET ASSURANTIELS, NORMALISATION ET PI

Vous souhaitez compléter vos outils pour accompagner votre croissance et soutenir votre compétitivité ?

Risques juridiques et assurantiels

→ pour vous aider à assurer votre développement

Objectifs

+ Apporter aux dirigeants **des réponses concrètes** à leurs interrogations en matière de risques juridiques et assurantiels consécutifs à l'évolution des marchés, de l'environnement et des réglementations ;

+ **Diffuser des pratiques adaptées** face aux risques encourus par les dirigeants, les conseils d'administration et les membres de laboratoires ;

+ Proposer une aide efficace aux PME sous forme d'un **accompagnement individuel.**

Mode d'emploi

+ Ce programme est conduit par la CCIP, en collaboration avec Medicen et un consultant spécialisé, selon les étapes suivantes :

- 1 conférence annuelle spécialisée sur la gestion des risques juridiques et assurantiels ;

- 5 ateliers thématiques sur les responsabilités civiles et sociales (RCS) des dirigeants, conseils d'administration et membres de laboratoires (de la R&D aux essais cliniques, normes, mise sur le marché/retrait de produit, conditions de ventes, contrats d'assurances, rapports sociaux, etc..) ;

- 10 accompagnements individualisés à la prévention des risques juridiques et assurantiels (visite de risque sur site, gestion des risques, étude et audit des besoins, rapport d'audit).









Normalisation

→ pour faire de la norme un allié pour votre compétitivité

Objectifs

+ **Diffuser la connaissance** de la normalisation dans le domaine santé-biotechnologie.

+ **Accompagner** efficacement les entreprises dans le processus de normalisation : identification des besoins, opportunités et risques.

Mode d'emploi

+ **L'action est conduite** par la CCIP en collaboration avec l'AFNOR, selon les étapes suivantes :

- 1 conférence annuelle sur la normalisation orientée sur le secteur santé-biotechnologie ;

- 2 permanences annuelles (prise de rendez vous individuel) ;

- 10 pré-diagnostics individuels de normalisation (détermination de la technologie/méthode d'essai, projets de normes impactant l'activité de l'entreprise, rapport de pré-diagnostic).

Propriété industrielle

→ pour un renforcement durable de votre stratégie de croissance

Objectifs

+ Présenter les bonnes stratégies de protection des innovations par la propriété industrielle, tout au long du processus d'innovation.

+ Préparer l'entreprise à la mise en place de collaborations.

+ Proposer un accompagnement personnalisé : pré-diagnostic Propriété Industrielle, puis accompagnement de projet axé sur la protection des innovations en France et à l'international.

Mode d'emploi

La CCIP, Medicen et l'INPI assurent la promotion de la propriété industrielle auprès des PME de l'écosystème à travers :

- 1 conférence annuelle sur la Propriété Industrielle ;

- 15 accompagnements individualisés par un pré-diagnostic Propriété Industrielle ;

- 5 accompagnements individualisés PI de projet réalisés par des professionnels.

+ Modalité de participation

+ Le bénéfice des actions est ouvert à l'ensemble des PME de l'écosystème.

+ Contacts

CCIP : Fabrice Rigaux
Tél. : 01 55 65 82 06/biotechsante@ccip.fr

AFNOR : Nicolas Birouste
Tél. : 01 41 62 81 99
nicolas.birouste@afnor.org

INPI : Sandra Gregoire
Tél. : 01 53 04 47 93
sgregoire@inpi.fr

le plan DÉFI Biotech Santé est soutenu par





